



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sclérose en plaques

Question écrite n° 16742

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la prise en charge des personnes atteintes de sclérose en plaques. Première cause de handicap chez les jeunes adultes après les accidents de la route, la sclérose en plaques touche environ 80 000 personnes en France et a été reconnue problème de santé publique le 28 avril 2006. L'évolution de ce handicap, le vieillissement des personnes qui en sont atteintes et les difficultés rencontrées par les familles pour y faire face nécessitent la mise en oeuvre d'un dispositif de prise en charge national, à l'image des plans nationaux relatifs au cancer ou encore à la maladie d'Alzheimer. Aussi, il souhaiterait savoir si elle entend prendre des mesures pour élaborer un tel dispositif.

Texte de la réponse

L'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques constitue un des objectifs prioritaires de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. C'est dans ce cadre qu'une attention particulière est portée à la sclérose en plaques. En effet, un plan visant à améliorer la qualité de vie des personnes concernées par les maladies chroniques, et notamment la sclérose en plaques, a été élaboré en lien avec les différents partenaires intéressés et plus particulièrement les professionnels de santé et les associations de malades. Ce plan a été présenté par le ministre chargé de la santé en avril 2007 et sa mise en oeuvre est prévue jusqu'en 2011. Ses principaux axes visent à promouvoir la recherche, les études épidémiologiques, l'éducation des patients, la formation des professionnels, la coordination des soins et l'insertion sociale des personnes atteintes de maladies chroniques. Plus spécifiquement, sont prévues des actions d'information et de communication à l'attention des professionnels de santé et de la population par le biais de la création d'un portail internet sur les maladies chroniques. Cet outil comportera un volet « épidémiologie » et un volet « information ». Le premier permettra de trouver l'ensemble des indicateurs épidémiologiques sur ces maladies, la liste des nouveaux travaux en cours et les principaux liens avec les autres sources d'information. Le second concerne chaque maladie et a pour objectif de favoriser l'accès des personnes malades et de leurs proches à une information de qualité et la plus complète possible. Le plan prévoit également le développement des connaissances sur les conséquences des maladies chroniques sur la qualité de vie des personnes. Il s'agit d'encourager et de renforcer les recherches sur ces conséquences afin d'améliorer l'accompagnement des malades et de leur famille et de développer des actions de réduction des incapacités et de prévention des risques.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16742

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1132

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7853